

### MANAGEMENT



<u>ACTION :</u>	<b>Connaître et choisir les contrats de travail en HCR</b>
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Savoir choisir</b> le contrat adapté au besoin de l'Entreprise</li> <li>- <b>Acquérir</b> les bases nécessaires à la compréhension des contrats de travail</li> <li>- <b>Sécuriser</b> la rédaction des contrats de travail et des clauses sensibles</li> <li>- <b>Choisir</b> les clauses adaptées</li> <li>- <b>Identifier</b> les clauses à risque et les risques de nullité</li> <li>- <b>Etre capable</b> de rédiger et de modifier les contrats de travail</li> </ul>
✓ Pré requis ou public concerné	- Public - - Chefs d'entreprise du secteur de l'Hôtellerie Café Restauration relevant de la convention collective nationale des HCR de 1997 - Professionnels en charge de la rédaction des contrats de travail
✓ Progression pédagogique	- Les contrats de travail - La modification du contrat de travail
✓ Programme ou contenu	- Voir annexe
✓ Moyens et Méthodes Pédagogiques	Salle de cours / vidéo projection Apports Méthodologiques et Didactiques du formateur Démarche Participative ** Exercices d'Application / Etudes de cas ** <b>- Remise d'un Support de formation -</b>
✓ Moyens d'évaluation	- Fiche d'évaluation de fin de stage
✓ Intervenant	- Christophe GUILLO - Directeur de l'UMIH du Haut-Rhin
✓ Durée totale de l'action	1 Jour
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'Heures</li> <li>✓ Horaires</li> </ul>	- 7 Heures - 8h30 à 12h00 // 13h30 à 17h00
✓ date	<b>COLMAR</b> : Lundi 30 mars 2020
✓ Coût	- 390 € HT + Frais de dossier annuel : 40 € HT (non adhérent à l'UMIH du Haut-Rhin) <b>* Possibilité de prise en Charge (Budget FPC) *</b>



**PROGRAMME : Connaître et choisir les contrats de travail en HCR**

**I - LES CONTRATS DE TRAVAIL**

**1 - Définition du contrat de travail**

**2 - le choix du contrat de travail**

**3 - Les contrats de travail**

A- Le contrat à durée indéterminée

- a) Les mentions obligatoires
- b) Les mentions facultatives
- c) Les mentions illicites

B - Le contrat à durée déterminée

- a) Les cas de recours
- b) Les durées
- c) Les mentions obligatoires
- d) Succession de contrats à durée déterminée

C - Le contrat à temps partiel

- a) Définition
- b) Durée minimale
- c) Les mentions obligatoires

D - Le contrat de travail modulé

- a) Définition de la modulation du temps de travail
- b) Intérêt
- c) Principe
- d) Modalités pratiques
- e) Temps partiel modulé

D - Les cas particuliers

- a) Les jeunes
- b) Les conventions de forfait en jours sur l'année

**II - LA MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL**

A – Distinction entre modification du contrat et changement des conditions de travail

B - Modalités pratiques

- a) Modification pour motif économique
- b) Modification pour motif non économique
- c) Acceptation du salarié
- d) Refus de salarié